



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental  
DCPu 14-2025

## ARRETE

### **PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AU NETTOYAGE COURANT DES BATIMENTS DU DEPARTEMENT DES LANDES POUR LOT 05 : LOT RESERVE SECTEUR NORD-EST LOT 06 : LOT RESERVE SECTEUR NORD-OUEST**

**2025PMG0394**

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2124-1, R2152-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 20 juin 2025 ayant pour objet le nettoyage courant des bâtiments du Département des Landes,
- Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule offre jugée irrégulière pour le lot n°05 et qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot n°06,
- Sur proposition de Monsieur le Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services Ressources Humaines, Systèmes d'Information et Moyens Généraux et Madame la Directrice de la Commande publique,

## DECIDE

**Article 1** : de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative au nettoyage courant des bâtiments du Département des Landes, lot 05 : lot réservé secteur Nord-Est et lot 06 : lot réservé secteur Nord-Ouest, qui prévoyait une date de remise d'offre le 22 juillet 2025.

**Article 2** : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle procédure selon l'article R.2123-1 à R. 2123-7 du Code de la Commande publique pour le lot n°05 et R2122-8 du Code de la commande publique et par voie d'avenant pour le lot n°06.

**Article 3** : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan,

16 OCT. 2025

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Fax : 05 58 05 41 41  
Mél. : marchespublics@landes.fr